



## **APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

### **Installation temporaire d'un restaurant sur un terrain communal**

**Descriptif de l'avis** : le présent appel a pour but la conclusion d'une convention d'occupation pouvant aller du 15 juin au 15 septembre 2019. La convention pourra être consentie pour 3 ans maximum, sur la période concernée (comprise entre le 15 juin et le 15 septembre), sur demande expresse du candidat retenu.

La plage horaire consentie pour la diffusion de musique amplifiée est fixée à minuit maximum, sauf pour 2 soirées (ouverture & clôture avec une tolérance jusqu'à 2h du matin).

**Descriptif du terrain** : la zone allouée se trouve en périphérie du Centre-Bourg, derrière le parking des Sans-culottes et le city stade, au lieudit « Pousseau », sur une emprise d'environ 300 m<sup>2</sup> hors zone technique, dont 150 m<sup>2</sup> de surface commerciale utile.

**Redevance** : en juillet-août, le montant de la redevance sera de 10 € par m<sup>2</sup> et par mois (1 mois = 1500€) et la mairie n'appliquera pas de prorata. Pour juin et septembre, le tarif sera proratisé à la quinzaine sur base de 5€ par m<sup>2</sup> et par mois (15 jours = 375€).

Le candidat retenu pourra se raccorder aux réseaux d'eau et d'électricité communaux, l'utilisation de ces fluides fera l'objet d'une facturation sur base des consommations effectives. L'occupant prendra également à sa charge la redevance d'ordures ménagères.

#### **Documents à produire** :

- une note de présentation du projet proposé ;
- le CV du chef(fe) cuisinier et du gérant(e) ;
- un justificatif du statut juridique, le permis d'exploitation et le contrat d'assurance ;
- la déclaration d'activité auprès de la DDPP, les attestations de formation en hygiène alimentaire et de mise aux normes d'hygiène et/ou un justificatif du dernier contrôle en date.

#### **Critères d'attribution** :

- capacité à répondre aux besoins exprimés par la Commune en matière de cuisine (créative, saine, produits d'origine biologique, circuits de proximité...);
- capacité à répondre aux besoins exprimés par la Commune en matière d'insertion (recrutement local et contractualisation obligatoire de toutes les parties prenantes) ;
- éco-responsabilité assurant la gestion autonome de ses déchets, la salubrité de son équipement, dans une démarche respectueuse de l'environnement. La mise en place de toilettes sèches et le recours au recyclage seront un atout ;
- respect et conformité des normes en matière d'hygiène ;
- rapport qualité-prix pour les clients.

**Renseignements** : [mairie@dolusoleron.fr](mailto:mairie@dolusoleron.fr)

**Dossier de consultation** : <http://dolusoleron.fr/>

**Date d'envoi à la publication** : 19 avril 2019

**Date limite de candidature** : 15 mai 2019